

Composition de la commission académique d'appel de décisions
de conseil de discipline des établissements publics locaux
d'enseignement

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

Vu le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009.

Vu l'arrêté du 17 septembre 2009 fixant la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
RC/AB – 2014-
Dossier suivi par
Agnès Bertrand
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
Ce.svs
@ac-aix-marseille.fr

ARRETE MODIFICATIF

L'article 1 de l'arrêté précité est ainsi modifié.

Article 1 :

Monsieur Thierry Dalmasso, Inspecteur d'Académie , Directeur académique adjoint des services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône, est nommé pour une durée d'un an, en remplacement de Monsieur Guillaume Lecuire, , Directeur académique adjoint des services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 2

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 juin 2014



Ali Saïb